

Veillez noter qu'un rendez-vous ainsi que certains formulaires et documents sont requis pour les passeports, les rapports consulaires de naissance à l'étranger et les services de notaire et d'authentification. Veillez-vous référer à la section appropriée de ce document, afin de recevoir de l'information sur le service désiré et prendre rendez-vous.

Tous les visiteurs au Consulat général des États-Unis à Montréal doivent suivre certaines procédures de sécurité. Tout visiteur refusant la fouille par le personnel de sécurité se verra refuser l'entrée.

Pour de l'information générale à propos des services consulaires offerts aux citoyens américains au Canada, veuillez visiter le http://canada.usembassy.gov/consular_services.html.

Notre adresse physique est le 1155, rue Saint-Alexandre (coin René-Lévesque, une rue à l'Ouest de Bleury). Nous sommes ouverts au public de 8h30 à midi, du lundi au vendredi, et le mercredi après-midi de 14h à 15h30.

Notre adresse postale est le 500-315, Place d'Youville, Montréal (Québec) H2Y 0A4.

PASSEPORTS VOLÉS OU PERDUS

Si votre passeport a été perdu ou volé dans la région de Montréal, nous vous encourageons à nous le signaler. Vous pouvez demander le remplacement du passeport perdu ou volé en complétant le formulaire FORM DS-64 et nous le faire parvenir par courriel au montreal-acs@state.gov avec comme sujet «Passeport américain perdu/volé». Nous aurons besoin de votre nom, date de naissance, adresse, numéro de téléphone, numéro de passeport (si disponible), numéro d'assurance sociale, numéro du rapport de police ainsi que d'une brève description des circonstances de la perte. Ces renseignements seront inscrits dans la base de données nationale sur les passeports du Département d'État et faciliteront votre demande d'un nouveau passeport.

Dans le cas d'une situation urgente où un citoyen américain doit voyager prochainement, nous pouvons fournir un passeport d'urgence le jour même, valide pour une période de 3 mois. Veillez noter qu'une situation «d'urgence» est définie comme étant un besoin non-anticipé de voyager ou la perte/le vol du passeport peu de temps avant la date de départ prévue. Les passeports ne peuvent pas être délivrés en dehors des heures d'affaires régulières.

Si vous voulez demandeur un nouveau passeport, veuillez cliquer ici.

Si vous voulez rapporter la perte/le vol d'un passeport américain en personne au Consulat général des États-Unis à Montréal, veuillez :

- compléter le formulaire FORM DS-64;
- compléter le FORM DS-11;
- cliquer ici pour prendre un rendez-vous avant de vous présenter au Consulat.

Les passeports rapportés comme volés ou perdus sont invalides et ne peuvent plus être utilisés pour voyager. Veillez cliquer ici pour plus de renseignements.

RAPPORTS CONSULAIRES DE NAISSANCE À L'ÉTRANGER

Veillez [cliquer ici](#) pour déterminer si un enfant né à l'étranger se qualifie pour la citoyenneté américaine.

Si vous déterminez qu'un enfant né à l'étranger se qualifie pour l'obtention de la citoyenneté américaine, veuillez suivre les instructions ci-dessous, afin de compléter les formulaires exigés, préparer les documents nécessaires et fixer un rendez-vous au Consulat général des États-Unis à Montréal.

Tous les demandeurs devront fournir les formulaires et documents suivants :

- Le Formulaire DS-2029 (50KB PDF) complété. Veuillez compléter le document, mais NE PAS le signer.
- La demande de numéro de sécurité sociale (FORM SS-5-FS) complétée.
- La copie originale du certificat de naissance civile de l'enfant.
- Une preuve de citoyenneté américaine d'un ou des parents (par exemple, passeport américain, certificat de naturalisation et de citoyenneté, rapport consulaire de naissance à l'étranger, etc.).
- Une preuve d'identité des parents et de l'enfant (par exemple, **passeports quelle que soit la nationalité**).
- La copie originale du certificat de mariage civil des parents.
- Une preuve de dissolution de tout mariage précédent des parents (par exemple, jugement de divorce, certificat de décès, etc.), si pertinent.
- Les frais de 100\$US sont payables en argent (américain ou canadien), par Visa, Master Card;
- Si seulement un des parents est de citoyenneté américaine, une preuve de sa présence physique aux États-Unis peut être jugée suffisante pour transmettre la citoyenneté à l'enfant (tel qu'indiqué au http://canada.usembassy.gov/consular_services/birth-abroad.html).
- Veuillez [cliquer ici](#) pour prendre un rendez-vous avant de vous présenter au Consulat.
- Tous les enfants doivent se présenter en personne en compagnie du parent qui signera les documents.

Prouver que vous étiez physiquement présent dépendra de votre situation. Il n'existe pas de modèle type. Parmi les exemples de preuves suffisantes, notons les **relevés scolaires, les antécédents d'emplois** disponibles auprès de la Social Security Administration au www.ssa.gov, **les dossiers militaires, les dossiers médicaux/dentaires**, les anciens passeports, les anciennes déclarations de revenus et les factures de services publics au nom du parent. Plus vous pouvez fournir de documents, plus il sera facile pour l'agent consulaire d'approuver votre demande. Pour plus de détails, veuillez visiter le http://www.travel.state.gov/travel/living/living_5497.html.

Veillez apporter une enveloppe Xpresspost de Postes Canada avec vous lors de votre rendez-vous, afin que nous puissions vous poster le rapport consulaire de naissance à l'étranger lorsqu'il sera prêt. Sinon, il est aussi possible de venir le récupérer jusqu'à deux semaines plus tard, pendant nos heures d'affaires.

Lorsque l'ensemble de vos formulaires et documents seront prêts, [veuillez cliquer ici pour prendre un rendez-vous en ligne](#) avant de vous présenter au Consulat.

PASSEPORTS AMÉRICAINS (PREMIÈRE DEMANDE/RENOUVELLEMENT)

Vous devez remplir [le formulaire de demande de passeport en ligne](#). Soyez prêt à imprimer le formulaire complété, qui inclut un code-barres contenant toutes les renseignements vous concernant, ce qui favorise un traitement plus rapide, plus précis et plus efficace de votre demande. Le même formulaire en ligne peut être utilisé pour demander la nouvelle carte passeport format portefeuille, qui peut être utilisée pour traverser les frontières terrestres uniquement. De plus amples renseignements sur la carte passeport sont disponibles [ici](#).

Lorsque vous avez terminé la demande via [le formulaire en ligne](#), veuillez cliquer [ici pour prendre un rendez-vous en ligne](#), avant de vous présenter au Consulat.

Le Consulat des États-Unis à Montréal délivre uniquement des passeports aux citoyens américains qui résident dans le territoire consulaire de Montréal, ou aux visiteurs en provenance des États-Unis en cas d'urgence. Les passeports sont imprimés aux États-Unis et sont délivrés dans un délai de deux semaines suivant la date de la demande. Dans les situations d'urgence où un citoyen américain doit voyager dans des délais rapides, nous pouvons délivrer un passeport d'urgence le jour-même, valide pour trois mois. Veuillez noter qu'une «urgence» est définie comme une nécessité de voyage non anticipée ou la perte/le vol d'un passeport peu avant la date prévue du voyage. Les passeports ne peuvent être délivrés en dehors de nos heures d'affaires.

Veuillez apporter une enveloppe Xpresspost de Postes Canada lors de votre rendez-vous afin que nous puissions vous envoyer votre passeport lorsqu'il sera prêt. Si vous le désirez, vous pouvez aussi le récupérer deux semaines plus tard, durant nos heures d'affaires.

Veuillez [cliquer ici pour plus de renseignements](#) sur [le formulaire de demande de passeport en ligne](#) ou sur tout autre formulaire ou renseignement concernant une demande de passeport américain.

SERVICES DE NOTAIRE ET D'AUTHEMFICATION

Les agents consulaires de n'importe quel ambassade ou consulat des États-Unis à l'étranger peuvent accomplir les fonctions d'un notaire public aux États-Unis. Il est aussi possible de faire notarié un document par un notaire étranger et d'ensuite faire authentifier ses documents par un agent consulaire des États-Unis.

Veuillez noter que des frais de 50\$US s'appliquent pour chaque acte notarié (scellé) demandé.

Si vos documents requièrent la signature de témoins, nous vous recommandons fortement de d'amener vos propres témoins avec vous.

Veillez [cliquer ici pour prendre un rendez-vous en ligne](#), avant de vous présenter au Consulat.

Veillez [cliquer ici pour de plus amples renseignements](#) sur les services de notaire et d'authentification offerts à l'Ambassade et aux consulats des États-Unis situés au Canada.

DEMANDES DE CITOYENNETÉ

Si vous êtes un adulte et que vous désirez demander la citoyenneté américaine, veuillez [cliquer ici pour la liste des formulaires et documents](#) requis au moment de [votre rendez-vous au Consulat général des États-Unis à Montréal](#).

Veillez apporter une enveloppe Xpresspost de Postes Canada lors de votre rendez-vous afin que nous puissions vous envoyer votre passeport américain lorsqu'il sera prêt. Si vous le désirez, vous pouvez aussi le récupérer deux semaines plus tard, pendant nos heures d'affaires.

Une fois que vous avez rassemblé tous les formulaires et documents, veuillez [cliquer ici pour prendre un rendez-vous en ligne](#) avant de vous présenter au Consulat.

AJOUT DE PAGES DANS UN PASSEPORT AMÉRICAIN VALIDE

Si vous détenez un passeport américain valide et voulez y ajouter des pages pour les visas, vous devez fournir les formulaires et documents suivants :

- formulaire [DS-4085](#) complété;
- passeport américain valide;
- frais non-remboursables de 82\$.

Lorsque vous détenez l'ensemble des formulaires et documents nécessaires, veuillez [cliquer ici pour prendre un rendez-vous en ligne](#) avant de vous présenter au Consulat. L'ajout de pages pour les visas à votre passeport américain valide est un service habituellement offert le jour même.

Pour obtenir de l'information supplémentaire sur l'ajout de pages à un passeport américain valide, veuillez [cliquer ici](#).

INTERNAL REVENUE SERVICE (IRS)

Les citoyens de pays autres que les États-Unis qui doivent payer des impôts aux États-Unis, doivent compléter le [formulaire W-7](#) pour recevoir un [Individual Tax Identification Number](#) (ITIN). Il n'est pas nécessaire de se présenter au Consulat général des États-Unis à Montréal, puisque nous n'offrons pas ce service.

Au moment de demander un ITIN, le requérant doit fournir une copie certifiée conforme d'une pièce d'identité (passeport valide). Le requérant devra attacher cette copie certifiée conforme au

formulaire W-7 complété, qu'il devra par la suite soumettre directement au IRS. Des frais de 50 \$US sont exigés pour ce service que nous offrons au Consulat (voir la rubrique Services de notaire et d'authentification).

Dans certains pays, il existe des cabinets d'experts-comptables publics, qui sont des agents récipiendaires pour les numéros ITIN. Vous trouverez une liste des agents désignés avec leurs noms et leurs adresses sur la page d'accueil du [IRS Acceptance Agent Program](#). Pour de l'information pour les payeurs de taxes résidant au Canada, veuillez [cliquer ici pour visiter le site internet de l'ambassade](#), ou [ici pour visiter celui du Internal Revenue Service](#). Enfin, vous pouvez appeler le 1-267-941-1000.

Si vous avez besoin d'aide pour remplir le formulaire, nous vous suggérons [TURBO tax](#) ou [TaxAct](#).

ÉLECTIONS

Selon la loi, les citoyens américains vivant à l'étranger admissibles peuvent s'inscrire et voter par anticipation dans leur dernier État de résidence. L'agent de scrutin de toute section consulaire est en mesure de fournir l'information concernant l'inscription et la procédure de vote et vous aidera à vous conformer aux lois de votre dernier État de résidence. Les citoyens américains ne peuvent voter ni à l'Ambassade des États-Unis ni aux consulats généraux. Le processus électoral est administré par chaque État et vous votez en envoyant votre bulletin de vote par la poste à votre dernier État de résidence.

Si vous êtes au Canada et désirez de plus amples renseignements, veuillez [cliquer ici](#) ou appeler le 1-800-438-VOTE (1-800-438-8683).

Veillez [cliquer ici pour de l'information sur le Federal Voting Assistance Program](#).

DÉCÈS D'UN CITOYEN AMÉRICAIN À L'ÉTRANGER

Veillez [cliquer ici pour les détails concernant le rapport d'un décès d'un citoyen américain à l'étranger](#).

Il n'est pas nécessaire de prendre un rendez-vous pour ce service. Nous sommes ouverts au public de 8h30 à midi, du lundi au vendredi, et le mercredi après-midi de 14h à 15h30.